Paquebot du Bayou Sara et de Williams port.—Le bateau à vapeur favori la BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, fera à l'avenir, jusqu'à nouvel ordre) les voyages jusqu'au Williamsport, en ne faisant ses trajets qu'une fois par semaine. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanche matin, et du Bayou Sara, tous les mercredi et arrivée des chars du chemin à coulisses. Pour fret ou passage avant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à P. A. CHAMPOMIER,
[illegible], rue de la Vieille Levée.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Paquebot pour la Balize et la Pointe à la Hache.—Le bateau à vapeur SULTAN, fin marcheur, capt. Joe. Miller, partira pour la Balize tous les samedis matin, à 10 heures précises, et repartira de la Balize le lendemain, et sera à la Nouvelle-Orléans, le lundi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Ce même bateau partira tous les Mercredis à 10 heures A. M., et opérera son retour le jour suivant dans l'après midi.

Pour fret ou pour passage, s'adresser au capitaine, à bord vis à vis le wharf de la rue Conti, ou à
J. F. BERCIER & Co,
14 nov No. 54, Vieille Levée.

POUR PLAQUEMINES ET LA COTE

Le Vapeur JUDGE McLEAN capitaine M. W. Hinckle, fera les voyages réguliers comme paquebot, deux fois par semaine, partant de la Nouvelle Orléans tous les mardis et vendredis, à 10 heures du matin et de Plaquemines tous les mercredis et samedis, à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. B. BEIN,
13 nov No. 1, Front Levee.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE—Le vapeur ST LANDRY, capitaine A. Dugas, partira de la Nouvelle Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeauxville tous les lundis [illegible] Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. MORRISON & Co,

☞ Le St. Landry a été entièrement réparé et grandement amélioré. Sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements, il ne le cède à aucun autre bateau [illegible] sortes de voyages. On aura un soin particulier [illegible] débarquement du fret et des passagers, tant sur la rive [illegible]
12 nov—6m

POUR LA BALIZE.—2 fois par semaine.—Le paquebot à vapeur MUSIC, capt. T. Martin, réparé à neuf, et avant de beaux aménagements partira chaque dimanche à 10 heures du matin, arrivera à la Balize le même soir; repartira de la Balize le lundi à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle Orléans le mardi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.

Le même bateau partira de la ville le jeudi à 10 heures du matin, et sera de retour le vendredi après midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers arriveront à la Balize le dimanche soir au lieu de n'y arriver que le lundi matin comme précédemment. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co,
[illegible] 71, Vieille Levée.

Paquebot de la Cote et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, commencera ses voyages réguliers à Baton Rouge tous les Mercredis matin, en partant de la Nlle Orléans le mercredi, à 10 heures du matin, à son retour il quittera Baton Rouge le [illegible] heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St Clair Thomasson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et déposera ses passagers sur tous les points de la côte.

Les familles qui désirent se faire débarquer sur la côte basse peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomasson. THEOD. SHUTE, agent
21 sept 41, Canal

A FRETER—Le brick fin voilier et premier classe, LEOPOLDO O'DONNELL, capit. Rogers, pouvant porter environ 1,500 barils. Pour les détails s'adresser à A. LAROSE & Co,
20 nov 71, Vieille Levée

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et de New York.—Le paquebot fin voilier ARCTIC, capitaine Sears, recevant actuellement son chargement partira cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à JAS. E. WOODRUFF,
[illegible] 60, Camp

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union.—Le navire paquebot fin marcheur, EDGAR, capitaine Shapley, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co,
17 nov Encoignure Magasins et Lafayette

POUR LONDRES—Le navire fin voilier BOWDITCH, capitaine Pipe, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

☞ Ce navire ne peut prendre qu'un fret léger, soit [illegible] 19 nov

POUR MARSEILLE.—La barque A. J. BOHEMIA, cap. Nason, ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou [illegible] passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire AN[illegible], capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de [illegible] s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
95, Commune

☞ Ce navire prend du fret léger, porc et suif.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier de 1ère classe ALBANIA, capt Crowell, partira incessamment. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
[illegible] 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier SUNBEAM, capt Winsor, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à
19 nov L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire favori de 1ère classe CLINTON, capt. Smith, partira [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1ère classe MAGNOLIA, capt [illegible], ayant [illegible] partira [illegible]
L. H. GALE
93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf et de 1ère classe ELEMENT, capitaine Springer, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques accommodations, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
12 nov 95, rue de la Commune

POUR MARSEILLE.—La barque A. J. BOHEMIA, capitaine Nason, ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret d'environ 500 balles de coton ou passage, s'adresser à
12 nov L. H. GALE, 93 Commune

POUR [illegible]—[illegible]
JENKINS & TIGLER

POUR LE HAVRE—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier JUDAH TOURO, capitaine Nickerson, ayant engagé et à bord, la plus grande partie de sa cargaison partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de superbes accommodations, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
No 95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot de 1ère classe TAGLIONI, capitaine G. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire SUNCAN, capitaine Winsor, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf et fin voilier R. D. SHEPHERD, capitaine Marcy, ayant une partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95. Commune

☞ Ce navire prendra du fret des grains, de la farine &c.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier CLINTON, capt. Smith, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à
21 oct L. H. GALE, 93, Commune.

A FRETER—pour un des ports de la Méditerranée le brick [illegible] BARON PASCOTINI, capitaine Pascotini, [illegible] de la contenance d'environ 200 [illegible] s'adresser au capitaine à bord, ou à REYNAUD CUCULLU & Co,
34 [illegible] Tchoupitoulas.

A LOUER.

[illegible] rue de Banks. [illegible]
J. F. LAVILLEBEUVRE,
80 rue du Canal

A LOUER. A partir du premier novembre [illegible] les quatre maisons situées rue St. Charles, entre les rues Poydras et Lafayette. S'adresser à A. LEDOUX & Co,
30 oct 77, rue du Canal

MAGASIN A LOUER au No. 30, rue Tchoupitoulas. S'adresser à R. CLANNON,
[illegible] 46, Canal

HOTEL ST. LOUIS.

Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public qu'ils rouvriront cet établissement pour la réception des pensionnaires, le 15 octobre. [illegible] pensionnaires [illegible] offrir au public beaucoup de confortables [illegible] des réparations [illegible] elle a été peinte de nouveau et ses vastes chambres [illegible] tables et telles qu'on en rencontre rarement dans cette ville.

On prendra des arrangemens libéraux avec les familles et les pensionnaires seuls.
L. HAWLEY & Co.
20 sept—6m propriétaires.

A VENDRE OU A LOUER.

Pour plusieurs années, UN JOLI BIEN DE CAMPAGNE situé sur le Bayou St Jean, d'une contenance de trente deux arpents de superficie. La terre est élevée, bien égouttée et presque entièrement en culture. Les établissements consistant en une maison de maître avec négrerie, écuries, cuisine &c. sont en parfait état.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au bureau de M. Jules Mossy, 42, rue Royale, à Alton Michel.
30 sept

A LOUER.

UNE MAISON à un étage, avec de jolies chambres [illegible]

DEUX MAISONS à deux étages. Elles sont bien commodes et [illegible] possèdent des hydrants et des citernes [illegible] rue du Cirque, entre les rues Julie et Girod.

Aussi—Un grand TERRAIN bien entouré, convenable [illegible] situé rue St. Jean, près du [illegible] Bassin. S'adresser à
19 oct B. O. VIGNAUD, No. 41, rue de Chartres.

COGNAC Pellevoisin—En demi, quarts et huitièmes de pipes 4me preuve et 1ère preuve de 1810 et de 1825, vieux Cognac, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
7 nov 99, rue de la Douane.

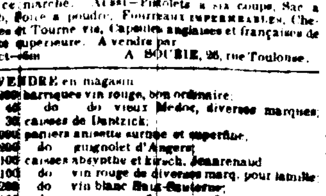

FUSILS DE CHASSE.

REÇU par les navires Ed. Bouvstead et Viola, un **assortiment de FUSILS doubles et simples**, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourniaux imperméables, Cheminées et Tourne vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par
3 oct—6m A. BOUBIE, 26, rue Toulouse.

A VENDRE en magasin
200 barriques vin rouge, bon ordinaire;
40 do do vieux Médoc, diverses marques;
30 caisses de Dantzick;
1,000 paniers anisette surfine et superfine;
200 do guignolet d'Angers;
100 caisses absynthe et kirsch, Jeanrenaud
100 do vin rouge de diverses marq. pour famille
200 do vin blanc Haut-Sauterne;
150 do curaçao vert et superfin;
30 do fruits à l'eau-de-vie, 6 prunes et 6 abricots; 400,000 bouchons pointus et ordinaires—par
POUGET Fils, 147 rue Royale,
3 nov entre St-Louis et Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné:—1500 caisses Vin de diverses marques; 50 caisses, 24 demi bouteilles à la caisse; 25 caisses Curaçao; 90 caisses Marasquin. S. V. BARRETT,
3 oct 21 Gravier

CAFE RIO—500 sacs, excellent Rio, à vendre par
2 Aout L. CANTIN, 42 Gravier

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 22 NOVEMBRE 1846.

CLOTURE

Des représentations par la Compagnie de Ballet et Mimes de MM. FINART, [illegible]

BENEFICE DE MLLE ANNA TRAFATTONI.

La deuxième représentation de
LA SYLPHIDE,
Grand Ballet d'action en 2 actes, de M. Taglioni.
LE DIABLE VERT,
Ballet en 1 acte.
Le 3me acte de:
PIERROT,
Pantomime féerie.
INTERMEDE.—Le Pas Styrien,
On Commencera par
UNE POSITION DELICATE,
Vaudeville en 1 acte.

☞ Le spectacle commencera à 6 heures ½.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

A ALGERS, EN FACE DU FERRY DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

DEUX TAUREAUX TUES AVEC UN SABRE.

DIMANCHE après-midi, 22 novembre, le temps permettant, SENOR SANTA MARINA, toréador et directeur de ce grand spectacle, donnera une série de scènes variées en gymnases et danses de corde.

Le senor Pepe Trujillo soutiendra un grand assaut contre deux taureaux et leur lancera les BANDILLERAS, après quoi le senor Santa Marina les tuera tous deux avec un sabre.

Un troisième taureau sera lancé pour ceux qui ont de bons chiens. Le vainqueur recevra une épinglette en or de la valeur de $10.

Les quatre célèbres arabes feront des tours de gymnases étonnants. M. Jaime fera son grand saut périlleux par dessus quatre baïonnettes. M. Carrell dansera sur la corde tendue et sur un fil de fer.

Les portes seront ouvertes à 3 heures. Les exercices commenceront à 3 heures et demie précises.

Prix d'entrée: 25 sous.

SALLE DE BAL ST-LOUIS.
BALS MASQUÉS DE SOCIETE.

LA liste de souscription à ces bals, est actuellement ouverte au bureau de cette salle. Il y aura dix bals dont le premier aura lieu le 16 décembre, sous la direction, des personnes ci-après désignés;

M. Cruzat,	Geo. Y. Bright,
G. W. Squires,	N. Bernoudy,
Paul Lacroix,	J. B. Leefe,
A. Landry,	M. Belly,
Henry Boyle,	W. Fr Flower,
B. O'Connell,	Ben. Tnedano,
Alex. Young,	W. H. Simmons,
Armand Déjean,	J. E. Caldwell,
J. L. Polk,	C. L. Cruzat.

18 nov.

GRANDE ASCENSION
DANS LE BALON OMNIBUS,
DIMANCHE, 22 COURANT.

M. CHRISTIAN LEHMANN a l'honneur d'informer le public qu'il fera son ascension dimanche, 22 courant, à une heure précise, à Alger, de l'autre bord du fleuve. Il commencera à enfler son balon à 10 heures A. M., entre onze heures et une heure, il lancera plusieurs aérostats représentant différentes figures.

M. Lehmann partira accompagné d'une personne de la ville.

Des places sont réservées pour les Dames et Messieurs.
18 nov—4t.

SALLE DE BAL
DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN,
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS-ELYSEES, 3ME MTE.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que la dite salle est ouverte pour la saison, depuis samedi 14 novembre, pour des GRANDS BALS PARÉS ET MASQUÉS, qui auront lieu jusqu'à nouvel ordre, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS. Les visiteurs peuvent compter sur l'ordre le plus parfait, une police suffisante a été instituée à cet effet. Le bal commencera à 8 heures.

Prix d'entrée: Cavalier $1;
Dames Gratis.

On a engagé un excellent orchestre. On trouvera aussi, un bon Restaurant et une barre fournie, où l'on pourra se procurer toute espèce de rafraichissements.
A. WHITLOCK,
17 nov—6m. Directeur.

SALLE DE BAL DU GLOBE,
Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin.

LE propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, a l'honneur d'annoncer au public qu'il l'ouvrira pour la saison samedi 31 octobre, par un grand bal paré et masqué. Les bals auront lieu les mardi, jeudi et samedi, jusqu'à nouvel avis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.

Prix d'entrée—Un Cavalier...............$1 00
Dames...............Gratis
GEORGE STEVENS, Directeur

N. B. A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix.
29 oct—1m

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.
MUSIQUE MILITAIRE.

MR. H. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIRÉES ET BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les quadrilles, valses, Polka &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.

M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets. Ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine rue St-Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.

☞ MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr Cobin.

Adresses rue Ste Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

PANACÉE VÉGÉTALE INDIENNE.
DU Dr. CULLEN.

POUR la guérison des écrouelles, humeurs scrofuleuses, cancers, érysipèles, plaies, ulcères, maladies provenant de l'abus du mercure ou d'impuretés du sang.

En offrant au public ce médicament, les propriétaires se gardent [illegible] mais c'est à l'usage qu'on pourra juger. L'expérience parle plus haut que les éloges [illegible] même le plus éhonté.

Ce remède est composé d'un extrait concentré de salsepareille, combiné avec des sucs végétaux dont les qualités curatives ont été révélées par les Indiens. C'est assez dire quelle doit être sa puissance quand on l'emploie pour purifier le sang.

La Panacée végétale ne contient ni calomel, ni sublimé corrosif, ni aucune préparation mercurielle et peut être donnée aux deux sexes et aux enfans de tout âge sans danger.

SPECIFIQUE VÉGÉTAL INDIEN,
DU Dr. CULLEN,
POUR LA GUÉRISON DES FLEURS BLANCHES.

Cette maladie est malheureusement trop commune pour qu'il soit nécessaire d'en décrire les symptomes et les effets.

Il arrive trop souvent que par une fausse délicatesse les femmes atteintes de cette maladie gardent le silence sur leur situation et ne se décident à recourir à la médecine que lorsque leur constitution est gravement attaquée, et lorsque le mal a fait de grands progrès. Une fièvre lente, des palpitations, des défaillances, l'enflure des pieds et des jambes, des ulcérations, l'atrophie de l'organe et l'hydropisie sont les conséquences fatales de cette maladie.

Il est essentiel à la santé que les organes auxquels sont confiées les sécrétions soient en parfait état. Si les glandes lachrymales laissaient échapper des larmes de sang, elles ne seraient pas en plus mauvais état que la matrice chez une femme atteinte de leucorrhée. C'est au moment où le mal se manifeste qu'il faut l'attaquer par un remède qui remette l'organe dans son état normal et fasse succéder l'incarnat de la rose à la pâleur de la mort.

Ce remède précieux, c'est le Spécifique Végétal du Dr. Cullen. Il est aussi précieux pour les cas de suppression et d'irrégularité que pour la cause des pâles couleurs, et dans sa composition il n'entre aucun ingrédient qui puisse porter atteinte au système nerveux. Faite de sucs végétaux seulement, cette préparation ne peut altérer en rien la constitution la plus délicate, et ses effets sont infaillibles. ROWAND & WALTON, propriétaires
376, rue du Marché, Philadelphie.
En gros et en détail, chez C T JENKINS,
Agent principal, No 58, rue du Canal,

Et chez les agens: Andrew Oliver & Co., coin Bienville et Chartres John Sly & Co., magasins de l'Hotel Saint Charles; J & T Green, à Jackson, Miss.; A. & N. Jones, à Columbus, Miss.; P. H. McGraw, à Natchez, Miss; Haudaway & Jackson à Vicksburg, Charles Shreeve, à Grand Gulf.

N. B. Les propriétaires garantissent lesdits remèdes et s'engagent à en restituer le prix s'ils restent sans effets.
ROWAND & WALTON, propriét
27 oct—1m 376 rue du marché, Philadelphie

PROCLAMATION—Avis est donné par le présent que John Dutton, ex-juge de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller le cautionnement suivant:

Un assortiment de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 avril 1843, comme juge de paroisse pour la paroisse d'Iberville, ensemble avec Aubry Duprey et Nathan Meriam, ses sécurités.

Toutes personnes intéressées auront à adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que le dit cautionnement soit annullé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON,
14 nov—30 CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que Manuel J. Garcia, ex-shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour faire annuller les cautionnemens suivans:

1o. Un cautionnement de six mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1843, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

2o. Un cautionnement de six mille piastres souscrit par lui le 13 mars 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

3o. Un cautionnement de vingt-un mille sept cents piastres, souscrit par lui le 15 mars 1845, comme collecteur des taxes d'Etat dans la dite paroisse de Jefferson pour l'année 1844, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauve, comme sécurités.

Toutes personnes intéressées devront adresser, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que les dits cautionnemens soient annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.
14nov—30 CHARLES GAYARRÉ, Sec. d'Etat.

PROCLAMATION—Par ISAAC JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que dans les années 1836 et 1838, feu François Alpuente ayant été nommé encanteur pour la ville de la Nouvelle-Orléans, fournit, pour assurer la fidèle exécution de ses devoirs, pardevant Félix de Armas, notaire, le 1er février 1836 et le 1er mars 1838, deux hypothèques sur une propriété située en cette ville, au coin des rues Toulouse et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne et cent vingt pieds sur la rue Toulouse, chacune pour la somme de huit mille piastres; les dites hypothèques ayant été enregistrées au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville.

Et attendu que Catherine Milon, veuve de feu François Alpuente, s'est adressée à moi pour la main-levée des dites hypothèques;

Avis est donné à tous intéressés d'adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent, les raisons qui peuvent s'opposer à la main-levée des dites hypothèques.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 10 novembre de l'année 1846 et de la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis. ISAAC JOHNSON.
Par le Gouverneur.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 14 nov—30

VINS rouge et blanc—En débarquement du brick Baron Pascotini et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge Médoc,
20 demi barriques do do
20 do do vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
6 nov CHAS. DUFOUR, 11 Conti

CONSERVES alimentaires—Le soussigné offre à vendre au débarquement du brick Baron Pascotini, venant de Bordeaux:
25 caisses fruits assortis,
25 do 12 bouteilles chaque fruits assortis au jus,
20 do 24 demi do do do
400 demi boîtes petits pois et haricots,
20 boîtes truffes du Périgord,
20 demi do do do
100 boîtes, demi et quarts de boîtes, pâtés truffés assortis
6 nov CHAS. DUFOUR, 11 Conti

BOUTEILLES vides—3000 bouteilles vides, grande Frontignan en paniers de 150 chacun, à vendre en débarquement de brick Baron Pascotini, à vendre par
6nov CHARLES DUFOUR, 11 Conti

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
6 oct—6m

CHAS. A. BARRIERE.
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises.
25 sept

Avis aux Créanciers de la Banque d'Orléans.

LES commissaires nommés pour la liquidation de la dite institution, désirant clore cette liquidation, afin de préparer leur tableau final, prient toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la dite banque, soit comme porteurs de billets ou différemment, de leur remettre, avant le 1er décembre prochain, une note de leurs créances à leur bureau, No 30, Passage de la Bourse.

L'urgence de cette demande sera appréciée par tous les créanciers, car le manque de cette formalité leur serait d'un grand préjudice. 23 oct

VENTE A BON MARCHÉ POUR CLORE.

B. O. VIGNAUD
No. 41.
RUE DE CHARTRES.

IMPORTATEUR de Porcelaine Française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, Ferblanterie, Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Candelabres, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison; voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.

Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage.
19 oct

WM. F. TALBOT,

No. 30, rue Moreau, Troisième Municipalité,
VIENT de recevoir et a à vendre, un grand nombre de **BEAUX NEGRES**, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c. En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.
23 oct—4m

NEGRES A VENDRE.

RECEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à ma résidence No. 30, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. 19 oct—90

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Montredon, de Marseille:
120 barriques vin de Bergasse, 1re marque,
100 caisses absinthe Bauvageol et Brunelon.
15 oct V DUDOUYT, 13 Toulouse

FARINE—800 barils des meilleures marques de St-Louis, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34 Tchoupitoulas

FARINE—400 demi barils de farine de St Louis, en magasin et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
3 nov 34 Tchoupitoulas

GRAISSE—250 barils graisse en feuilles, importation récente, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas

CORDE et Toile d'Emballage—300 pièces d'emballage, 438 rouleaux de corde, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34 Tchoupitoulas.

LAINE—10000 livres laine dernièrement reçue et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas.

HUILE D'OLIVE—75 caisses marque de Plagniol, de Marseille, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas.

CIGARES—1,000,000 cigares, de la Havane, des meilleures marques: Regalias, canones, impériales, Panetelas, millares, prensados, &c. en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE DE COGNAC—17 barils, marque de l'Aigle, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas

VINS rouge en barriques—108 barriques vin rouge St-Julien, débarquées du navire Mauran, de Bordeaux, à vendre par AUG MOLIER,
3 nov 90 St Louis

OLIVES et capres—150 caisses à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
3 nov rue St Louis No 90

SARDINES A L'HUILE nouvelle pêche—3,000 boites et demi boites sardines à l'huile de la marque bien connue B Guilloux, à vendre par
3 nov AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

VIN de Champagne—800 paniers marque de l'Aigle en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
3 nov AUGUSTE MOLIER, 90, St Louis

LIQUEURS ASSORTIES—200 caisses, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
3 nov 90 St Louis

CURACAO—50 caisses, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
3 nov 90 St Louis

MARASCHINO—50 caisses, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
3 nov 90 St Louis

EAU DE FLEUR D'ORANGER—50 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
3 nov 90 St Louis

BOUCHONS réguliers et pointus—800,000 bouchons par balles de 20,000 et 15000, à vendre par
3nov AUG. MOLIER, 90, St Louis

GUIGNOLET d'Angers—15 paniers et demi do de 6 et 12 bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER,
3 nov 90, St Louis

SAVON de Marseille—90 caisses, à vendre par
3 nov AUG. MOLIER, 90, St Louis.

VIN de Malaga—50 barils, à vendre par
3 nov AUG. MOLIER, 90, St Louis.

RAISINS SECS—270 caisses et 50 demi caisses, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par
3 nov B VALLS, 26 Commune

GRAINES POUR OISEAUX—35 sacs, à vendre par
3 nov B VALLS, 26 Commune

SEL—1400 sacs gros sel de Liverpool, en débarquement du navire Manteo, à vendre par L H GALE,
23 oct 93, Commune

AMANDES sans coques, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille Levée.

AMIDON—33 barils amidon [illegible] la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
29 oct 26, Vieille Levée

SEL—1,000 gros sacs de Liverpool, maintenant en débarquement et à vendre par LEVI H GALE,
24 oct

SEL des îles Turques, à vendre par
WYLIE & EGANA,

GENIEVRE DE HOLLANDE—3 pipes, à vendre par
28 oct B VALLS, 26 rue de la Commune

GUABA—4 barils pâte et gelée, à vendre par
28 oct B VALLS, 26 Commune

CONFITURES DE LA HAVANE—8 caisses, à vendre par B VALLS,
28 oct 26 Commune

NOIR ANIMAL—8 barils, à vendre par
28 oct B VALLS, 26 Commune

CHARBON pulvérisé pour distillateurs, en boucauts, à vendre par B VALLS,
28 oct 26 Commune

TABAC—3 caisses de Floride, très supérieur, à vendre par ROBERT & HALL,
27 oct 75 Magasins

MARCHANDISES NOUVELLES.

LORNE & FROIS, No. 21, rue de Chartres, informent les dames et le public qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France et du Nord un grand assortiment de marchandises de saison, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés:

Indiennes françaises genre cachemire et barège ombrée,
Do do, à petits dessins et à carreaux, pour enfans,
Mousselines de laine et cachemirs d'Ecosse, ombres,
Do do do. imprimés et ombrées,
Etoffes damassées, couleurs assorties pour rideaux,
Mouchoirs batiste, brodés et à ourlet,
Chales cachemire, brochés et imprimés,
Do de soie, unis et façonnés,
Ombrelles moirées, unies et façonnées,
Cotons chamois, unis et bleus rayés, à rideaux
Bordures pour rideaux, rouge, chamoi et bleu,
Jupons crinoline et corsets français,
Cotonnades françaises, nouveaux dessins,
Casimirs et satin laine, noirs,
Bas coton, blancs, noirs et écrus, pour dames,
Do. do. do. pour fillettes,
Indiennes noires, unies et imprimées,
Velours de soie, noir et en couleurs,
Cotons à draps, grande largeur,
Cotons à chemises, qualités assorties, Do. écrus do
Toiles d'Irlande par pièces et demi-pièces.
Serviettes unies et damassées, et une quantité d'autres articles pour la saison. LORNE & FROIS,
30 oct 21, rue de Chartres

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*
W. B. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

HABILLEMENS D'ETÉ DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS

En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; alpacas croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux; habits en toile écossaise, en toile Union &c. &c.

PANTALONS

En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS.

En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, pique de Marseille blanc, uni et rayé, chalie à petits dessins; ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, [illegible] noir, [illegible] &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Chemises de coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem [illegible] rayée, idem guingham et calicot; chemises de [illegible] et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et [illegible]; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.

☞ Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
19 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasin

AUX CONFISEURS, PHARMACIENS ET RESTAURATEURS.

BUCHET & LANGLADE,
CHAUDRONNIERS, RUE ST. LOUIS No. 14,
ENTRE CHARTRES ET LEVÉE,

VIENNENT de recevoir par le navire Rubicon, et venant des meilleures fabriques de Paris, les articles suivans qu'ils vendront à bas prix, savoir:

Balances à [illegible] cuivre jaune poli, avec poids,
Bassines en cuivre, de toutes dimensions,
Alambics do
Casseroles en cuivre; de en fer battu, étamé et toutes sortes d'ustensiles de cuisine,

Un grand assortiment de moules en ferblanc, cuivre et étain; tels que: vases médicis, corbeilles, gâteau de Savoie, dito en étain à sujet.

Robinets à col de cygne pour bains, dito pour fontaines et autres.

Cuivre jaune en feuilles de 48 pouces sur 24, de 7 à 40 livres.

Poëles en fayence avec dessus en marbre, et colonne.

Toutes espèces d'ouvrage en cuivre, tole et zinc seront promptement exécutés à un prix modéré. 23 oct—6m

EN débarquement du navire Mauran, venant de Bordeaux, et en magasin, rue Conti No 9, à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge (St. Estèphe)
40 do do (Pauillac 1842,
20 do do (Milon, 1840,
20 demi barriques blanc Haut Sauterne 1840.
75 do do Haut Barsac 1842.
[illegible] et à l'eau de vie,
[illegible] Champion,
[illegible]
Cognac, 4e preuve, J. T. Dupuy,
Do. 1re do. do, très vieux.
27 oct—60 P. DELAMAR.

TABAC DE LA HAVANE—100 balles, à vendre par
11 nov B. VALLS, 26, Commune

[illegible]

[illegible] 23 oct

O. TALAMON,
44, rue de Chartres,
A REÇU par le Leodes, du Havre;
200 douzaines chapeaux de toutes grandeurs et de tous prix, qu'il vendra à des prix très modérés. 26 oct

O. TALAMON,
44, rue de Chartres
A REÇU par le navire Probus, du Havre;
200 douzaines chemises de couleur, qu'il vendra à des prix très modérés. 26 oct

O. TALAMON,
44, rue de Chartres
A REÇU par le Taglioni, du Havre;
9 caisses fusils à deux coups et pistolets, qu'il vendra à des prix très modérés. 26 oct

O. TALAMON,
44, rue de Chartres
A REÇU par le Pendleton, de Liverpool;
1 caisse couteaux de poche, qu'il offre à vendre à des prix très modérés. 26 oct

HAVELET & HUET,
IMPORTEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES;
No. 25, rue de Chartres, au premier.

ONT reçu par les navires Rubicon, Probus, Leodes, Kentucky, Taglioni, Diana, du Havre, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits pour cause de liquidation obligée par la mort d'un des associés:

ARTICLES POUR TAILLEURS—Satins de laine noire de toutes qualités, do do couleur fantaisie, nouveauté, cachemires, valencias et nouveautés pour gilets, boutons en soie à l'aiguille et autres, dorés fantaisie—MERCERIE—Ganterie en soie et filet de toutes qualités, pékin, armure, poult de soie, satin noir, etc., florences de toutes couleurs pour doublures, serges et lévantines noires, qualités supérieures, satins double et triple chaine pour gilets, gros d'Afrique, sylphide, velours, ottoman pour modes, 100 pièces foulards corah véritable, fichus soie assortis, nouveautés, pour dames, rubans riches, gros de Naples et satin pour chapeaux, do velours et satin unis, de toutes nuances et qualités, do taffetas uni, noir et couleur, do nouveauté pour bonnets ou ceintures, gants en peau, pour hommes et femmes, (Alexander), mousselines de laine dessins variés pour femmes et enfans, cachemire d'Ecosse do do do do, tartans et dentelles pour robes de chambre et habillemens d'enfans, mérinos noir et de toutes couleurs et nuances, qualité supérieure, sacs, bourses, velours, fils et acier, de tout genre, riches et ordinaires, éventails de toutes qualités et prix, ombrelles nouveautés, de toutes formes, riches et ordinaires, parapluies taffetas 30, 32 et 34, mouchoirs batiste unis et à ourlets, et rivière, do do brodés riches, riches et ordinaires, do avec fonds et bordure couleur, à vignettes, nouveauté, robes de bal à plis, à rivières et brodées, de toutes qualités, cols, pélerines et guimpes brodés, nouveauté, grand choix, écharpes de mariage, point de Bruxelles et d'Angleterre, voilettes blanches et noires do do do, crêpe de gaz lris noir et couleur, assortis pour modes, manteaux d'enfans laine tricotés, nouveaux genres, bas et chaussures d'enfans, do do et guillochis, tous les âges, fleurs en montures, guirlandes et coiffures, plumes, panaches et marabouts, assortis, taffetas gommé, séché à l'air, bretelles tricot, gomme, soie, grand choix de qualité et prix—ARTICLES POUR FABRICANTS DE CHAUSSURES—Cuirs, veaux vernis à la véritable marque de Nys, veaux cirés à la marque de Prin & Co, Nantes, peaux de chamois et castor pour tiges de bottes, marocains noirs de toutes grandeurs et qualités, chevreaux lisses, noirs et dorés pour souliers de femmes, peaux de mouton, blanches, jaunes, vertes et rouges, prunelles et satin turc, noirs et couleur, en plus toutes les fournitures de cette fabrication—PARFUMERIE—Eau de Cologne de toutes marques, grandeurs et qualités, extraits d'odeurs de toutes formes, huile antique do do, pommade, graisse d'ours, crême de Perse, coldcream, etc. etc., peignes en corne, blonde, buffle, écaille de toutes qualités, brosses à dents et à ongles, en os, buffle et ivoire do do, do à barbe de toutes qualités, do à peignes, à cheveux et à habits, grand choix, 6 balles cotonnades, nouveauté, de toutes qualités. 14 nov

A VENDRE en débarquement du navire Kentucky, du Havre:
6 barils saucissons de Lyon;
50 paniers Champagne, grandes et demi bouteilles, de la marque de la couronne.
—En Magasin—
150 barriques vin vieux Château Léoville, Château Lafayette, Château Margaux et St Emilion.
30 demi barriques vin vieux de la même marque.
25 barriques vin vieux blanc de la marque de Haut Sauterne, Haut Barsac;
35 demi barriques dito dito dito;
80 barriques vin de Marseille, Bargasse & Bandol
800 caisses vin rouge vieux, en grandes et demi bouteilles, Chât. Léoville, Margaux, St Julien Médoc, St Emilion, Nos 1, 2, 3.
300 caisses vin blanc, grande et demi bouteilles, Haut Barsac et Haut Sauterne.
150 caisses Muscat de Frontignan;
50 do Absinthe Suisse; 30 do guignolet; 60 do liqueur superfine et fine; 100 do cerises à l'eau de vie de la nouvelle recolte; 50 paniers anisette, extra superfine et fine; 100 paniers huile d'olive de James Plagniol, 100 caisses cornichons, anchois, olives et capres; 50 demi boites truffes, 1000 dame-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons, 35,000 fin Extra bouchons fins pour grande et demi bouteilles, par NUMA LACOSTE,
3 nov 103, Royale.

ENTREPOTS DE TAPIS.

No. 26, rue de Chartres, et 27, rue de la Douane, en travers des deux rues.

NOUS appelons l'attention du public sur notre superbe assortiment de tapis et d'articles de ménage, que nous offrons aux prix les plus réduits.

Tapis superfins d'Axminster et de Bruxelles, anglais d'Ingrain.
" " fins.
Coton et laine pour chambre de 30 à 60 p.
Tapis cirés de 3 à 27 pieds de largeur,
Nattes de canton à dessins, 4⁄4 à 10⁄4,
Transparents et jalousies pour fenêtre, franges d'escaliers,
Couvertures de pianos et de tables, extra riches,
Un grand assortiment d'étoffes pour rideaux;
Rideaux de mousselines,
" brodés en dentelle.
Couvertures superfines, couvre-pieds d'indienne.
Courtepointes de Marseilles, draps de toile, linge de table damassé et un assortiment choisi et du dernier goût de marchandises sèches françaises.
HAMILTON, THOMPSON & Co,
30 oct 26, rue de Chartres, et 27 Douane

MAGASIN DE TAPIS,
No. 23, rue Chartres.

A. BROUSSEAU & Co. ont maintenant en main un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent

Tapis Axminster et Tapestry, une grande variété de Brussels anglais et américains; Tapis ordinaire impérial, triple tissus; Ingrains de toutes qualités; Venitiens pour antichambres et escaliers; Paillassons, Nattes, dessous de table, &c.

Tapis cirés de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur, Nattes de différentes largeurs, couleur et qualité.

Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.

Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufacturiers, par caisse. 26 oct—3m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Montredon, de Marseille
150 barriques Bergasse et Botfort
300 paniers huile, Possel, 24 onces
200 caisses salaisons assorties.
100 caisses Eau Verte.
150 [illegible] Zoza.
16 oct D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

HUILE de blanc de baleine—2000 gallons, épurée et non épurée, d'hiver, à vendre par
J W STANTON & Co,
7 nov Enc. Magasins & Lafayette

BLANC de baleine de New Bedford de la manufacture de J. Howland Jnr. & Co, à vendre par quantités à la convenance des acheteurs, par
J W STANTON & Co,
7 nov Enc. Magasins & Lafayette

BEURRE de Goshen.—30 fréquins beurre (Orange County), à vendre par J W STANTON & Co,
31 oct Enc. Magasins et Lafayette.

CAFE de Rio—319 sacs café de Rio prime, en débarquement et à vendre par
J. W. STANTON & Co,
31 oct Enc. Magasins et Lafayette

MARBRE—Un lot de Marbres pour monuments, plates et polies, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
14 oct Encoignure Magasins et Lafayette

SACS à Grains—10,000 sacs, de grandeurs assorties et de qualité supérieure, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
14 oct Encoignure Magasins et Lafayette

VIN &c—en débarquement du Mauran de Bordeaux:
48 barriques vin rouge St-Julien et Montferrant,
50 caisses cerises à l'eau-de-vie, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
28 oct. 34, rue Vieille Levée.

SERRURES Françaises—Numéros assortis, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23, St Louis

INDIGO de Guatemala—15 surons, à vendre à bas prix pour clore une facture, par
LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23 St. Louis

TOILE de coton pour voiles, tentes et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23 St. Louis

EN débarquement du navire Probus, et à vendre par le soussigné:
100 caisses Absinthe Suisse, marque Yersin & Lecoultre; 100 caisses Vermicelli et Macaroni.
14 oct D. LANATA, 9 et 10, Jefferson.

EN magasin et à vendre par le soussigné:—100 caisses Cerises à l'eau de vie, (nouvelle récolte); 20 caisses Prunes à dito; 19 do Fleur d'oranger; 20 caisses 50 à la caisse Sardines, demi boîtes (Rodel), nouvelle pêche, 10 do 50 boîtes à la caisse do do.
3 oct S. V. BARRETT, 21 Gravier

CIGARES—En débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, 300,000 cigares des marques suivantes—Puntualidad, Tarantula, Sevillana, Woodville, General Taylor, Captain Walker, Major Ringgold, Major Brown, India Cubana, et Inteligencia, à vendre par
2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

TABAC EN FEUILLE—12 balles Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par
2 nov J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

SUCRE—283 caisses en débarquement du brick P Soulé venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2 nov 26, Vieille Levée

CONFITURES—36 caisses confitures assorties en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
2 nov 26, Vieille Levée

CACAO de Guayaquil—30 sacs à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 4e preuve 20 quarts do do. à vendre par
4aout—15 TH BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve: 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

3 Boucauts de Cassis, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4aout 99, Douane.

100 [illegible], assortis, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
daout 99, Douane.

EAU-DE-VIE—3 demi pipes, 4me preuve, de Léger frère, à vendre par VANCE & LEPPER,
14 nov 94, rue Bienville.

GINGAS DE FIL—3 caisses gingas de fil, à vendre pour clore, par VANCE & LEPPER,
14 nov 94, rue Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—57 sacs de la nouvelle récolte en débarquement de la goëlette Henry Jenkins, à vendre par L CANTIN.
14 nov 42 rue Gravier

GROS MAQUEREAUX No 2—30 barils, à vendre par
J F BESCHE & Co,
28 oct 34, Vieille Levée

CHAMPAGNE—140 paniers de la marque X. Desbordes d'Avize, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co
5 nov 17 et 19 St. Louis

A VENDRE PAR D. LANATA—1,000 dames-jeannes françaises, de cinq gallons et demi, 10 tonneaux bois de Campêche, au magasin.
4 nov 9 et 10 rue Jefferson

CORSETS patentés sans coutures, 100, à vendre par
D. B. MACARTY,
3 nov 220, Bourbon

COUVERTURES—20 paires belles couvertures de 10 points en laine de Mérinos, à vendre par
3 nov D. B. MACARTY, 220 Bourbon

1000 Douzaines Mouchoirs Madras, nouveaux dessins, à vendre par D B MACARTY,
3 nov 220, Bourbon

[illegible]
[illegible]

PIANOS

[illegible]

Les habitants qui voudront bien acheter chez eux seront [illegible] de transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et en échange et achète des pianos d'occasion.
PERIBE & BOURDETTE,
Rue Royale, No. 228,
entre St-Philippe et Ursulines

☞ Il y aura constamment dans les magasins de MM. P. & B. un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel.
5 nov—6m

Madame HAMMARSKOLD,
[illegible] de donner des leçons de PIANO, de GUITARRE et de CHANT. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance sont priées de s'adresser chez elle, à l'encoignure des rues du Canal et Dauphine, ou chez M. Rambold, marchand de musique, rue Royale, No. 187.
2 nov—1m

ACADÉMIE DE DANSE.

MR. Lavennant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à ses nombreuses clientèle et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront faire prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.

Étant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENNANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.
A. LAVENNANT,
26 sept—3m Rue de Chartres, No. 116.

B. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 86, rue Commune.
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros:
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.

ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.
1 oct

BOTTES, souliers et brodequins.—Actuellement en débarquement et en magasin, 500 caisses chaussures fraîches, convenables pour le détail de la ville et de la campagne, venant directement des manufactures, à vendre à bas prix, par FROST & Co,
30 oct 10, Magasins.

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W Stevens, et d'autres arrivages, 75 caisses chapeaux Palo Alto, soie, feutre, cast, chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes-gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en veau marin, &c, à vendre par FROST & Co,
30 oct 10, Magasins

CHAPEAUX PINAUD
A LA MODE.

Les soussignés viennent de recevoir par le navire Leodes, du Havre, une caisse de ces chapeaux, du nouveau genre. L. A. & W. BARBARIN,
19 oct No. 50, rue de Chartres

CHAPEAUX—En débarquement du navire Partelle, de la barque Yarmouth et autres—200 caisses chapeaux genre d'automne: Palo Altos soie laine et autres, à vendre par FROST & Co,
15 oct 10 Magasins

CASQUETTES en drap noir—300 pour jeunes gens, à vendre par D. B. MACARTY,
3 nov 220 Bourbon

CASQUETTES—10 caisses casquettes fines, en peau de loutre, pour hommes; 25 do en rat musqué; 30 do en veau marin; 10 do en drap; 10 dito même, pour enfans; 90 do pluches pour hommes et enfans; 20 do cirés, pour hommes et enfans, venant d'être reçus et à vendre par JOHN BELLOW Jnr.
10 oct 9, rue du Canal

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.
No. 158, RUE DE CANAL.

DR. MACAULAY, principal de cette institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a fait bâtir pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les élèves.

Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvemens stratégiques, a été engagé pour les exercices [illegible] et pour les exercices gymnastiques. Estimant [illegible] avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'un exercice habituel, cependant il n'a [illegible] l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, seuls dignes de l'intelligence d'un pupille éclairé.

Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage d'une bibliothèque [illegible] de l'appareil du cabinet de physique, &c. L'uniforme pour les revues et un fusil de munition sont indispensables à ceux qui veulent profiter des leçons.

P. S. Les pensionnaires ont l'avantage additionnel de deux heures d'enseignement gratuit du soir, par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français. 18 nov—3m

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriquent des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON.

Ils fabriquent aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du mastic mis en paquets d'une demi-livre à des quantités de 200 livres.

Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention, seront sûres d'être satisfaites. [illegible] exécutées selon le goût des acheteurs. Tout ce qui se fabrique à cet établissement sera vendu avec les rapports aussi bon et aussi bon qu'ils viennent de l'extérieur.

VERNIS—A meubles et à voitures; vernis mastic et vernis noir, vernis du Japon et huile de lin bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 11 à 500 livres: blanc de céruse pur; idem extra et No. 1; Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire, Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert, Brunswick, Noir chinoise, Vert Paris [illegible] Ombre de Turquie, Ombre anglaise, Vert Parisien, [illegible] Couleurs pour peinture en lisière. Vert français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et de Gambier, Rouge Vénitien, Brun d'Espagne à Ochre jaune, Pure de Hollande, Rose-pace, Chrome jaune et vert, Rouge de plomb, Lithatge, Bleu de Prusse, Crocus Martis, Vermillon, Lacque, Bleu de [illegible] et Noir en poudre.

Ils font sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.

Aussi—Une composition pour peindre les toits des maisons et les entourages. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.

Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures; des couleurs et instrumens de peintres de portraits, et toutes autres articles concernant la peinture des maisons, enseignes &c.
ROBERT CLANNON & Co.
7 nov—1an 46, rue du Canal

EN débarquement de l'Arthémise venant de Bordeaux —34 tierçons vin Haut Barsac 1843, 27 dito Haut-Sauterne 1842, 27 dito articles supérieurs; 20 barriques vin rouge St Julien Médoc, 1830; 10 huitièmes vieille eau de vie cognac, 1805, qualité supérieure; 10 quarts dito do do do;—De plus en magasin, 30 barriques vin rouge pour famille, 8 barriques vin Château Haut Brion supérieur, 1834; 12 do do do 1841; 10 do Château Margaux, 1837; 14 do Chateau-Latour, 1837; 10 do Léoville, 1840; 60 caisses vin fin 1834, de différens crus; 73 caisses prunes sèches par 16 pots; 8 quarts de eau de vie Magiory 1825, ayant droit au draw-back; 4 demi do do 1825 ayant droit au draw back à vendre par
99 sep J. & J. TARDOS, 15, Conti.

COUVERTES! COUVERTES!

RECEMMENT reçu, un grand assortiment de couvertes des meilleures qualités, françaises, anglaises et américaines de toutes grandeurs.

Aussi, couvertes pour habitation, à vendre à bas prix, par C M SIMPSON,
1er oct 33 Chartres, enc. Douane

EN débarquement du navire Arthémise, de Bordeaux 16 barriques vin rouge, Fronsac 1844,
8 do do St. Emilion 1841.

En magasin—Vin rouge ordinaire en barriques; vin rouge vieux en caisses, vin blanc et rouge en demi-bouteilles, huile d'olive de la marque Possel fils, bouchons longs et mi-longs de diverses qualités, à vendre par
98 sept B. TALAMON, 26 St Louis

A VENDRE, d'importation directe—30,000 cigares de la Havane, Regalias et autres marques de 1ère. qualité. F. & J. LACOSTE,
5 nov 105 rue Royale

ON a besoin immédiatement de cinq à six NÈGRES robustes, pour travailler dans un magasin d'entrepôt. S'adresser à EMERSON, TOURNÉ & Co,
4 nov 158, rue Tchoupitoulas.

CHAMPAGNE—125 paniers de la marque comte Marsan, cordon vert, en débarquement du navire Diana, du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
3 nov 34, Vieille Levée.

CIGARES—35,000 regalias, constancia et autres marques en débarquement du brick P Soulé, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
3 nov 34, Vieille Levée.

EAU DE VIE—20 demi et quarts de pipes eau de vie de cognac de la marque Rasteau et Charruyer, dans les magasins de la douane, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
3 nov 34 Vieille Levée.

VIN ROUGE ORDINAIRE de différents crûs, en barriques et en caisses; bon vin rouge pour famille; vin blanc vieux, en barils; vin rouge et blanc en demi-bouteilles; vin blanc de Jurançon, en bouteilles; bouchons de différentes qualités; eau de fleurs d'oranger; savon français; étiquettes pour vins rouges de Bordeaux, à vendre par B TALAMON,
90 oct 80, rue St Louis

AVIS.

DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que, depuis le 1er. octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, et il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct—60

Dr. BARRELLY, Oculiste,
Chirurgien et Médecin des Facultés de France et des Etats-Unis; ancien chirurgien en chef des hôpitaux de l'Amérique Centrale.

TRAITE spécialement les maladies des yeux et de l'oreille, et pratique toutes les opérations nécessaires à la guérison de ces organes.

Il guérit généralement les cataractes commençantes sans pratiquer d'opération, mais lorsque la maladie est très ancienne et trop rebelle, il pratique l'opération de l'abaissement à l'aide d'un instrument dont il est l'inventeur; par ce moyen l'opération est infiniment plus sûre et moins douloureuse, que par les méthodes anciennes.

Il traite, avec grand succès, l'amaurose et les faiblesses de vue occasionnées par l'âge avancé, les maladies anciennes ou provenant d'excès.

Le docteur Barrelly traite encore les maladies chroniques et pratique toutes les opérations chirurgicales; il guérit du bégaiement par la section des tendons; cette opération est nouvelle et peu douloureuse; il guérit les hernies anciennes ou nouvelles par une très légère opération, qui prévient la nécessité de porter des bandages.

La déviation de l'épine et toutes les maladies de cet organe, seront traitées par les méthodes nouvelles.

Le cancer, les ulcères, les fistules, les rétentions d'urine, les maladies de la peau, &c. &c. [illegible] sûr et [illegible] du docteur Ricord.

Consultations de neuf heures du matin à trois heures de midi, No 88, RUE ROYALE. 5 nov—30

NÈGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 88, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des cochers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont un soin des arrangements [illegible]
[illegible]
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent.
11 nov—6m SLATTER & LOCKETT, 88, Esplanade

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, [illegible] No. 118, [illegible]

M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No. 141. 25 nov—1a

[illegible]
[illegible]
[illegible]
Wm Waters [illegible]
ral, Bartly [illegible]
Kirk, John [illegible]
McComb [illegible]
Nickels [illegible]
balles de coton actuellement à bord et en débarquement du bateau à vapeur Tennessee et sauvées du naufrage du bateau à vapeur Monarch.

En vertu de 17 writs de saisie provisoire à moi adressés dans les affaires ci-dessus décrites, j'ai saisi une certaine quantité de coton (désignée avec les produits sauvés du naufrage du bateau à vapeur Monarch, et consignés en dessous par le bateau à vapeur Tennessee. Et, par le présent, je cite et j'enjoins le propriétaire ou les propriétaires d'iceux, ou toutes les personnes qui ont ou prétendent avoir quelque droit, titre ou intérêt sur lesdits cotons ou les produits qui en résultent, d'avoir à comparaître à la Troisième Cour de Justice pour la paroisse d'Orléans, dans 15 jours à partir de la date du présent, et déduire les raisons, s'il en ont, pour lesquelles les demandeurs n'obtiendraient pas jugement pour les montants par eux réclamés contre lesdits cotons et les produits qui en résultent.
Nouvelle Orléans, 9 novembre 1846.
9 nov—9,16,21 J. P. WALDEN, Constable

T. P. Kottemayer vs. F. Schoebelius—No 440.
Wm. Creppel vs. le même—No. 180
Frederick Wild vs le même—No. 184
Adam [illegible] vs le même—No. 185
Vining Ferrell & Co. vs le même—No. 266
J. H. Pelt vs. le même—No. 267,
Frederick [illegible] vs le même—No. [illegible]

EN vertu de différents writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Daniel Byrne, premier Juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans la poursuite ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mardi le 24me jour de novembre 1846, à midi, à mon magasin No. 289, Tchoupitoulas, près la rue St Joseph.

Un lot de souliers pour hommes et femmes, bottes, brodequins et pantoufles, 2 vitrières, un lot de formes et outils de cordonnier.

Aussi—L'installation du magasin No 6, Building company Row, rue Tchoupitoulas, près la rue Delord.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN J HEPPE,
12 nov—3 Constable

H. L. Dunbar vs. Doctor Pacifico—650.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable George Y. Bright, deuxième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi le 24 novembre 1846, à midi, au No. 167, rue Poydras—Trois malles et le contenu, 1 demi baril et contenu, une boîte et contenu, etc—saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
14 nov E. BELLEAU, Constable.

C. E. Leonard vs Alice Orme—No. 580.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Daniel Byrne, premier justice de paix de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, le vendredi 27me jour de novembre 1846, à midi, à mon magasin d'entrepôt, No 289, rue Tchoupitoulas, près la rue St Joseph, un lot de MEUBLES de maison. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN J. HEPPE,
16nov—3enl0j Constable.

Desert, subrogé aux droits de Jean Despouy vs B. Laborde.

EN vertu d'un writ de pignus fieri facias, à moi adressé par l'honorable Manuel Cruzat, quatrième justice de paix, de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente publique, au magasin du Constable, No. 94, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, lundi, trente novembre 1846, à dix heures A. M.

Un lot de meubles et un tambour. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
GUSTAVE MEYNIER.
17 nov Constable du 4me Juge de Paix

ETAT DE LA LOUISIANE—Douzième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 223—Edward Farrelly, maintenant en prison, contre ses créanciers—Les créanciers d'Edward Farrelly, maintenant en prison, sont par le présent notifiés de comparaître en cour, le vingt-quatre novembre courant, à 10 heures A. M. et d'y déduire les raisons, s'il en ont, pour lesquelles ledit Edward Farrelly ne jouirait pas des bénéfices que la loi accorde aux débiteurs insolvables et détenus en prison.
Par ordre de la Cour
Bureau du greffier, 2 novembre 1846.
(L. S.) P M. BERTIN,
3 nov—6en30 Député Greffier

Succession de Joel F. Randolphe.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire dative, de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
12 nov député greffier

Succession de Clara Miss Boulanger, épouse de C. A. Dessommes.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Andry, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
16 nov—3en10j Dép. Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Succession de Edward Hugueth, h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire dative de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
16 nov—3en10j Dép. Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que John H. Owen a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif de la succession de feu L. H. Gillingham, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, THOS. C. POOLE,
12 nov—3en10j Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle.-Orléans—Attendu que Alex. J. Stark a présenté une pétition dans cette Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Doherty, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
19 nov—3en10j THO. C. POOLE, greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ste Croix Gaineault [illegible] une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Jean Logio h. c. l., décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour THOS. C. POOLE,
17 nov—3en10j Greffier.

Succession de Jean Louis Augustin h. c. l.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Louis Lombard, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
17 nov THO. C. POOLE, Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Silas B. Flint a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu J. E. Flint, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour.
17 nov THOS. C. POOLE, greffier

AVIS DE CURATEUR.—Les créanciers de la succession de feu Auguste Lacoste, sont notifiés d'avoir à présenter dans dix jours qui suivront la date du présent avis, leurs titres de créances et le montant de leurs réclamations.
Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1846.
A. CHIAPELLA, Curateur, Passage de la Bourse,
17 nov—3en10j entre les rues Conti et St. Louis.

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DE DISTRICT du 3me District Judiciaire—Succession de Felix Chauvin Délery, décédé—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par Mme Félicité alias Fanchon d'Autérive, tutrice naturelle de ses enfans, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour—14 novembre 1846.
J. LAIZER,
16 nov—3en10j Greffier

AVIS.
Succession de J. Dque. Rosenda.

LES personnes ayant des réclamations à faire contre cette succession sont priées de s'adresser, dans le plus bref délai, au soussigné, rue Bienville, No. 154.
FELIX FORMENTO,
16 nov—3 en 10j Exécuteur testamentaire

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Mme Aug. Delassus vs. son mari—No. 302—Jo. Alfred Rousseau, greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, certifie que le seizième jour d'octobre 1846, jugement fut rendu en cette Cour, dans l'affaire de Madame Aug. Delassus vs. son mari, dans les mots et termes suivans, savoir:

Il est ordonné, adjugé et décrété que la dite plaignante soit séparée de biens de son époux; qu'elle soit autorisée à administrer elle-même ses biens; et qu'elle recouvre de son dit époux Auguste Delassus, le défendeur, cinq mille quatre-vingt-quatre piastres et quarante cents, avec intérêts à partir de la demande judiciaire, les frais de la poursuite aux dépens du défendeur, avec l'hypothèque et le privilège que donne la loi aux femmes mariées pour la garantie de leurs droits dotaux et paraphernaux.

Jugement rendu le 16 octobre 1846. Signé le 21me octobre 1846.
(Signé) ISAAC T. PRESTON, juge.

(L. S.) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la susdite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-et-unième jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quarante-six et la soixante-et-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
(Signé) ALFRED ROUSSEAU,
23 oct—3 en 30j Greffier

DEPOT DE MEDICAMENTS,
No. 60, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.

LES Médicaments ci-après désignés, dont la réputation est bien établie par l'expérience, se trouvent en vente au dépôt:

Baume de cerises, de Wistar;
Emplâtre théraique ou de jarl David;
Salsepareille de Sands;
Chologogue Indienne d'Osgood, contre la fièvre intermittente;
Remède magique de Dalley;
Salsepareille de Bristol;
Pilules pour le foie, du Dr. McLane;
Vermifuge de Fahnestock;
Cordial anodin de Fosgate, pour la dysenterie;
Onguent de Gridley, remède certain contre les vieilles plaies, les humeurs à la figure et les maladies de peau;
Liniment de Hays, contre les hémorrhoïdes;
Poudres de Seidlitz et de soda;
Vermifuge [illegible] de McLane;
Pilules de Wistar, contre le mal de dents;
Ainsi qu'un grand nombre de remèdes trop nombreux pour les détailler.

Pour les Dames, un grand assortiment de parfumeries; Savon de toilette de Johnson, nouvel article, 25 sous.
Les articles sont garantis. 2 nov—30

INDUSTRIE COLONIALE,
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil,
OFFICE 34, FAUBOURG [illegible], LONDRES,

CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES; spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à *très basse* température et dans le vide. 6 sept—6m

EN débarquement et en magasin:
300 sacs vieux café Java, 50 balles café Moka,
30 sacs café d'Afrique,
280 boîtes, caisses et demi caisses cigares, vert, impérial, poudre à canon, Hyson et Young Hyson,
120 [illegible]
100 [illegible]
200 [illegible]
400 caisses savon Winchester,
25 pipes excellent Vieux vin de Madère,
100 quarts pipes vin de Porto, 20 do de Xérès,
30 demi pipes eau-de-vie Jourdan, Otard, Dupuy & Co, Maignette, [illegible], Castillon, ou J. T. Dupuy.
20 poinçons rum de la Jamaïque, à vendre par
3 nov—30 PETERS & MILLARD, [illegible] Vieille Levée et Bienville

JOHN McCARTY, MECANICIEN,
No. 158, Rue du Camp.

VIENT de [illegible]
[illegible]
[illegible] et d'entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 nov—30

VENTES DE CE JOUR.

Chapeaux [illegible]
PAR N. [illegible]
[illegible] rue de Chartres,

IL sera vendu aujourd'hui [illegible], à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, un grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie, [illegible] caleçons et chemises mérinos, bas, cachemires, mouchoirs de poche assortis mitaines, bas de coton, flanelle, caleçons coton, cartes à jouer, molles boutons, &c. 21 nov

PAR F. E. TRICOU—Encanteur.
POUR TERMINER UN PARTAGE.

SERA vendu le samedi 21 novembre courant, à midi, à la Bourse de Louis [illegible]:
La négresse CECILE, bonne cuisinière, âgée d'environ 26 ans, garantie des vices et maladies prévues par la loi.
Conditions: un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction.
Acte de vente devant A Chiapella, notaire public 4n2ps

PAR SYKES & HYDE,
A. DEVALL, encanteur.

SAMEDI, 21 novembre, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 51, rue des Magasins, en face l'Arcade Banks:
3 caisses indiennes: 1 caisse jeans du Kentucky
105 grands châles; 1 caisse parapluies en coton
50 caisses bottes, brodequins et souliers.
—A lun—
Champagne, Pommes et Liqueurs
70 [illegible] à chaque
[illegible] chaque
[illegible] regalias
34 barils, 20 demi et 12 quarts barils maquereaux,
10 tonneaux sel; 4 barils huile; 11 colis liqueurs,
6 barils mélasse; 60 sacs café;
20 dito eau-de-vie et genièvre;
40 caisses [illegible], &c
Avant—Divers autres articles. 21 nov

LINGE FAIT.
PAR F. H. PETITPAIN

SAMEDI, 21 novembre 1846, il sera vendu à 10 heures à son magasin d'encan, No. 126, rue de Chartres
10 Caisses de linge fait, comprenant un assortiment de surtouts, paletots, capots de couverte, pantalons, gilets caleçons, chemises de laine, &c &c.
AUSSI
Une facture de linge fait et souliers. 19 nov.

PAR Wm. BERGER—ENCANTEUR.
Vente sans réserve de Propriétés dans le centre de la ville.
Succession de Guillaume Crusa.

IL sera vendu samedi, 21 novembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, les propriétés suivantes:

1o. Un terrain mesurant 23 pieds de face à la rue Royale, entre les rues Ste.-Anne et Dumaine, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Mossy, et de l'autre par celle de Mme Avart ou ayant cause; ensemble, la maison et cuisine en briques à étage.

2o. Un terrain mesurant 66 pieds de face à la rue Dumaine, entre celles Bourgogne et Remparts, sur 90 pieds de profondeur, borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété de M. Peyroux, et de l'autre par celle de Mme Vve. Augustin; ensemble, les trois maisons et dependances qui y sont construites.

3o. Un terrain mesurant 34 pieds de face à la rue Bourgogne, entre les rues St-Philippe et Dumaine, sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Vve Cauchois, et de l'autre par celle de François Auguste; ensemble, la maison en bois et la cuisine qui s'y trouvent.

4o. Trois terrains situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, désignés par les Nos. 8, 11 et 12 de l'îlet 107, d'après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, lesquels lots ayant au pieds français, savoir: Le No. 8 60 pieds de face à la rue de l'Union, entre celles Frankfort et New-York, sur 120 pieds de profondeur. Les Nos 11 et 12 ayant chacun 60 pieds de face à la rue Cinquième, sur 120 pieds de profondeur; le No. 12 formant l'encoignure de la rue New-York.

5o. Un terrain situé à Mandeville, de l'autre bord du lac Pontchartrain, paroisse St.-Tammany, en cet Etat, désigné par le No. 12 de l'îlet 13, renfermé par les rues Lamarque, Madison, Jefferson et le Cours-Marigny, d'après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, lequel terrain a, ayant au pied français, 60 pieds de face à la rue Madison, sur 240 pieds de profondeur.

Conditions:—1⁄3 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
16 nov—6

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feu George Lumerick, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, samedi, le vingt six décembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:

La part ou l'intérêt du défunt George Lumerick, savoir, un tiers dans le bateau à vapeur GLENCOE, maintenant amarré à la levée.

Termes et conditions—$2,000 payables comptant et la balance à un crédit de quatre et huit mois en billets d'égal montant endossé à satisfaction.
AUSSI—Le linge de corps et les livres du défunt.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
21 nov—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Frédérick Kohn, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 19 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, mercredi, le 23 décembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la dite succession, savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre désigné sous le numéro Neuf, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 31 décembre 1833, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public de cette ville, mesurant vingt cinq pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue de la Douane [illegible] quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Claiborne, quatre vingt pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne inférieure courant de la rue Claiborne au dit chemin public, et quatre vingt trois pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne supérieure, courant de la rue Claiborne au chemin public; le tout mesure américaine ce lot est situé entre les rues de la Douane et Bienville.

Ensemble avec la moitié indivise du magasin en briques à trois étages, et autres améliorations qui existent dessus.

Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement de la moitié d'un bond ou obligation datée du 20 juillet 1837, souscrite conjointement et solidairement par John Mudell, Joachim Kohn, Glendy Burke et Richard O. Pritchard, de la somme de $11,000, 20 sous à l'ordre du président des Commissaires de la caisse d'Amortissement de la ville de la Nouvelle-Orléans, et payable le 26 janvier 1857. L'acquéreur assumera aussi l'obligation de payer la moitié des coupons d'intérêt sur la dite obligation au pair, payable, savoir: la moitié de $379. 50 payable aux 26 janvier et 26 juillet de toutes et chacune des années jusques et y compris le 26 janvier 1857; et la balance comptant.
JOHN L. LEWIS,
21 nov—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 320—Alfred Le More vs Frederic Burnos.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi, 23 décembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété suivante, appartenant au défendeur dans la présente affaire, savoir:

Trois lots de terre contigus, situés en cette ville et désignés sous les numéros Huit, Neuf et Dix, ayant d'après l'échelle américaine, les dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos. Huit et Neuf, chacun trente pieds de face à la rue de l'Esplanade, entre les rues Tonti et Rocheblave, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No. Huit formant l'encoignure de l'Esplanade et Tonti;—Et le lot No. Dix ayant trente pieds huit pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur cent vingt-sept pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No. Neuf, cent vingt-sept pieds de profondeur, au fond, sur la ligne limitrophe [illegible] appartenant à Barthélémy Fleytas, et ayant vingt-neuf pieds de largeur au fond; conformément au plan dressé par L. Bringier, le 17 juillet 1836, déposé en l'étude de Hugues Pedesclaux, au troisième notaire en cette ville, dans le livre des plans No. 18.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
21 nov—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 213—J. G. Barnard vs. Peter Spohn—En vertu d'un ordre de vente daté du 18 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, et aussi par suite du consentement des parties y intéressées j'offrirai en vente publique, le samedi 21 novembre 1846, à midi:

Tous les meubles meublant le MAGNOLIA HOUSE, situé rue des Magasins, entre les rues Natchez et Poydras, tels que lits en acajou, à colonnes et simples, bureaux, lavabos, miroirs, faïence, lampes astrales, chandeliers, porte fruit, carafes, nappes, pianeaux, pendule, comptoir, matelas, oreillers, draps, couvertures, rideaux, chaises, glaces, tables, couteaux, fourchettes, cuillers, verres, assiettes, plats, batterie de cuisine &c &c. Et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
19 nov—tlj shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue Marie Labespière ou Lavespiere, décédée.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Samedi, le 21 novembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre celles de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Franklin, près cette ville, désigné sous le numéro Trois, dans l'îlet numéro cent-deux, suivant un plan particulier dressé par L. Surgi, le 28 juillet 1835, et annexé à un acte en date du 29 décembre de la même année, en l'étude de Théodore Seghers, notaire public en cette ville; lequel dit No. cent-deux est compris entre les rues Urquhart, d'Espagne, Girod et la promenade de Washington; et le dit lot No Trois mesure trente-un pieds sept pouces deux lignes de face à la promenade Washington, sur cent-dix-sept pieds de profondeur; le tout mesure anglaise: ensemble, tous les droits, actions et privilèges, sans aucune exception ni réserve.
Conditions—comptant.
L'acte de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS,
19 oct—3 ou 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Antonio Argote de Villalobos, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du sept novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue Royale, entre celles St-Philippe et des Ursulines, le samedi, vingt-huit novembre 1846, à dix heures A. M., pour compte de la dite succession,

Un lot de meubles, de linge de corps, d'argenterie, etc.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
18 nov—3en10j shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 162—Joseph D. Chevalley vs. George A. Botts—En vertu d'un ordre de vente, daté du 18 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis entre celles de Chartres et Royale, le samedi cinq décembre 1846, à midi.

L'esclave nommé Hiram, âgé d'environ vingt quatre ans—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—90 jours de crédit, en billet endossé à satisfaction. JOHN L. LEWIS,
20 nov—3 en10j shérif de la paroisse d'Orleans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,274 (Cour de District)—William Stevens vs George Wellington.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, jeudi, le 26 novembre 1846, à midi—Tous les droits, titres et intérêt du défendeur George Wellington, au jugement rendu dans la présente affaire, en sa faveur, contre George Palmer, pour la somme de cinq cents piastres et les frais. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
14 nov—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 nov—6m A. BROTHER,—agent

J. P. LASSERRE, COUTELIER,
Rue Condé, No. 22, face à la rue Madison, Nlle. Orléans.

A L'HONNEUR d'informer les personnes qui, depuis 15 années, l'honorent de leur confiance et le public en général, qu'il vient de recevoir par les premières fabriques de Paris, un assortiment de COUTELLERIE FINE, composé des articles de toute grandeur et de tout prix, [illegible] couverts de voyage, instrumens de chirurgie [illegible] qualité et généralement [illegible] à son art; fait toutes les réparations et aiguisages, tant pour la chirurgie que pour [illegible] instrumens de dentistes, clés, armes, rasoirs [illegible] et d'armes de toute nature.

[illegible] par Lasserre et Coulier; ce dernier [illegible] de Paris, et par une amélioration toute récente dont ils viennent de faire l'application, les soussignés osent espérer de satisfaire les personnes qui voudront les honorer de leur confiance. Il fabrique également les appareils hortopédiques; le tout à des prix modérés. 24 oct—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi, 23 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,
90 colis Bottes, Brodequins et Souliers, linge [illegible] et un assortiment de Marchandises Sèches de [illegible]
21 nov—2

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
Fonds d'un magasin de Comestibles à l'encan.

LUNDI prochain, 23 courant, à 10 heures A. M., il sera vendu au No. 132, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre,
Le contenu d'un magasin de Comestibles, consistant en un assortiment général de comestibles choisis, vins, liqueurs, &c. vendu en lots à la convenance des acheteurs
21 nov—6

Brandy, Gin, Vin d'Oporto et Madère
Ordre de clore
PAR J. B. BLACHE & Co., Encanteurs

LUNDI, vingt-trois du courant, à dix heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 29, rue de la Vieille Levée, pour clore différents lots de marchandises
56 barils brandy, bonne preuve.
34 do genièvre
22 do vin de Madère.
16 do vin d'Oporto et différents autres.
Conditions comptant. 21 nov—4

PAR ABAT & DOMINGON

IL sera vendu lundi, le 23 novembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, pour clore, et sans aucune réserve une lot de terre, situé au faubourg Tremé, désigné par le No. 9, de l'îlet G., mesurant au pied français 40 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny, faisant l'encoignure de ces deux rues,—Ensemble les bâtisses, consistant en une maison à étage et cuisine basse.—La maison briquetée entre poteaux.
Conditions—comptant. 7 nov—4,13 at 4

Souliers.
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.

MERCREDI, vingt-cinq novembre, à dix heures du matin, il sera vendu au magasin de MM J. P. Dunbar & Co, No. 54, rue de la Commune,
1,500 caisses bottes, brodequins et souliers pour hommes et enfans, formant un assortiment complet d'articles en veau, kip veau-marin, maroquin, kid et russett.
Les conditions, qui seront libérales, seront annoncées à la vente. 11 nov—

Grande vente de Propriétés avec et sans améliorations, situées dans les Première et Seconde Municipalités, par ordre de la Compagnie du GAZ.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. encanteurs

IL sera vendu à l'encan mercredi, et jeudi, 16 et 17 décembre, à la Bourse du Commerce, rue St-Charles, et vendredi 18 à la Bourse St.-Louis, à midi, chaque jour, les propriétés ci-après décrites, situées dans les Ire et 2ade Municipalités, d'ordre de la Compagnie du Gaz et autres. Des plans des sus-mentionnées propriétés au site des lithographies peuvent être vus et obtenus au [illegible] avant le jour de la vente.

1o. Dix-neuf lots de terre parfaitement [illegible] dans l'îlet borné par les rues Magasins [illegible] Poeyferre, désignés par les Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21. Le lot No. 1 [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue des Magasins, par une profondeur de 113 pieds 2 pouces et face à la rue [illegible] formant l'encoignure des rues Delord et Magasins. Les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent 24 pieds 5 2⁄7 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Lot No. 10 mesure 24 pieds 5 2⁄7 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces et face à la rue Poeyferre formant la dite encoignure. Les lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent chacun 26 pieds 3 1⁄2 pouces de face à la rue Poeyferre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Le lot No. 14 mesure 28 pieds 3 1⁄2 pouces de face à la rue Poeyferre, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Foucher. Les lots Nos. 15 et 16 mesurent chacun 24 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Le No. 17 mesure 22 pieds 7 2⁄5 pouces de face à la rue Delord, sur 100 de profondeur et face à la rue Foucher. Les Nos. 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 22 pieds 9 2⁄5 pouces de face à la rue Delord, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16 et 21 ont droit à une allée de 11 pieds 11 pouces, ouvrant sur les rues Poeyferre et Delord. Ces terrains sont bien remblayés et sont seulement à un îlet et demi de la haute St. Marie.

2o. Deux certains lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Pacanniers, Market et Richard, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Ces terrains sont bien remblayés.

3o. Un certain terrain avec toutes les améliorations, dans l'îlet borné par les rues Girod, Carondelet, Julia et St. Charles, et formant l'encoignure des rues Girod et Carondelet, mesurant 27 pieds 8 1⁄2 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et face à la rue Girod de 93 pieds. Les améliorations consistent en une maison en briques de 2 étages et magasin au rez de chaussée maintenant occupé par un apothicaire; cette propriété est louée maintenant pour $1900 par an, susceptible d'être louée $150 par an

4o. Un certain terrain avec toutes les améliorations, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Hevia, Girod et Baronne, formant l'encoignure des rues Hevia et Carondelet, ayant 56 pieds de face à la rue Carondelet, sur 128 pieds de face et profondeur sur la rue Hevia. Il existe sur ce terrain une grande maison et autres améliorations, convenables pour une famille, louée $1000.

5o. Quatre lots de terre avec toutes les améliorations situées dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Constance, Orange, Annonciation et Richard, désignés par les Nos. 5, 6, 7, et 8, d'après un plan dressé par George F. Dunbar voyer de la 2de Municipalité, maintenant exposé au bureau des encanteurs. Chaque lot mesure 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes. Sur ces terrains sont [illegible] de maisons en bois d'une [illegible], devantures, cheminées en marbre, et [illegible] des [illegible] que [illegible] à toute heure [illegible] $5.0 par an.

6o. Quatre lots de terre [illegible] dans l'îlet borné par les [illegible] [illegible] Benjamin et Stone [illegible] chacun 24 pieds de [illegible] profondeur de 106 pieds 11 pouces [illegible] coignure des rues Benjamin et Front. Les améliorations consistent en 4 beaux magasins bien faits [illegible] en face du port, maintenant parfaitement [illegible] à MM. Green & Harding et autres, [illegible] et [illegible] loués pour la [illegible] $2700 par an. Cette propriété est considérée comme étant une des plus avantageuses de la ville de la Nouvelle Orléans pour magasins de quincaillerie ou autres.

7o Trois lots de terre situés comme ci-dessus désignés par les Nos. 5, 6 et 7. Le No. 5 mesure 24 pieds de face à la rue Benjamin, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le No. 6 mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No. 7 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 153 pieds et face à la rue Benjamin. Ces terrains sont parfaitement bien situés pour le commerce.

8o. Six Terrains dans l'îlet compris entre les rues Jean Baptiste, Pacaniers, Market et Richard, étant les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les Nos. 1, 2, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Pacanier, sur 127 pieds [illegible] lignes de profondeur entre lignes parallèles; [illegible] mesure 40 pieds de face à la rue [illegible] profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Il y existe une maison double en bois et autres améliorations dans le coin. Le lot No 6 mesure 46 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Market, sur une profondeur de 127 pieds, entre lignes parallèles.

Et il sera vendu à l'encan à la Bourse St. Louis, le vendredi 18 décembre, à midi, les propriétés ci-après décrites, situées dans la première municipalité, savoir:

1er. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St. Louis et Toulouse, mesurant 37 pieds, 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une maison en briques, cuisines dans la cour, louée pour $65 par mois.

2me. Un certain terrain situé dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Condé, Levée et Ursulines, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 34 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 67 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec galerie dessus, cuisine à deux étages et cours, louée $41 [illegible] au No. 41, qui se trouve sur la propriété, louée $25 par mois.

3me. Un certain Lot de Terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, compris dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Dauphine, mesurant 24 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces. Les améliorations consistent en une bonne maison en briques, cuisines dans la cour, louée $15 par mois. Les plans seront exposés à la Bourse St. Louis une semaine avant la vente.

Les dernières propriétés sus-décrites, sont des propriétés de la Banque des Citoyens. De plus amples détails seront donnés le jour de la vente.

Conditions de la vente—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets sans endosseur, mais portant intérêt de 8 pour cent, du jour de la vente et hypothèque sur la propriété jusqu'à final paiement. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance porteraient un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à [illegible] fait paiement. Les terrains améliorés devront être assurés et la police d'assurance transférée au vendeur jusqu'à ce que les billets soient payés.

Les actes de vente pardevant Wm. Christy, Ecquire public, aux frais des acquéreurs. Toute vente qui ne sera pas passée dans les dix jours qui suivront le jour de la vente, la propriété sera revendue pour compte et risques du premier acheteur, après trois annonces dans deux gazettes de cette ville, sans autre forme de procès.

Pour tous autres détails, voir les encanteurs, à No. 8, Arcade de Banks.
26 oct—28 et 31 oct. 7, 13, 21, 28, 28 nov. 2, 5, 11, 15, 16 17 et 18 déc.

Propriétés sises dans la 1ère. municipalité.
Succession de Joseph Dusuau.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.

SERONT vendus à l'encan, le vendredi 18 décembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Calvitt Clarke, juge du 3me district [illegible] de la Louisiane et sous la direction de Charles Fortier, exécuteur de la succession de Joseph Dusuau [illegible] l'ordre de cour en date du 21 octobre 1846, les propriétés ci-après décrites savoir:

Un certain lot de terre situé rue Bourbon dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Hôpital et Ursulines, mesurant, en pieds français 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2o La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 60 pieds de face à ladite rue St. Philippe, sur 60 pieds. L'autre moitié indivise appartenant à M. Bernard Dufouchar De Gruy.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seraient pas ponctuellement payés à l'échéance devront porter intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant Jules Mossy, not. public, aux frais des acquéreurs. 21 oct—2 nov 18dec.

AUGUSTE BARRAUD,
COIFFEUR ET PARFUMEUR,
Encoignure Royale et Orléans,

ARRIVANT de Paris avec un beau choix de marchandises, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, que jeudi, le cinq novembre, il en fera l'ouverture, et que les personnes voudront bien l'honorer de leur confiance verront que ses articles sont d'un très beau choix, et vendus à très bon marché.

Très belles fleurs fines pour chapeaux de dame, à vendre en gros, ainsi qu'un grand assortiment de caramongs pour [illegible]

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre les rues Burgundy et Rampart,

Une petite JUMENT baie, le front blanc, le pied droit de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un petit ETALON gris de fer, une étoile au front, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Une JUMENT blanche, quelques taches alezanes sur le corps, et les oreilles alezanes, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un CHEVAL bai, une étoile au front et un bout du nez, un pied de derrière et un de devant blancs, étampé sur la hanche droite des lettres ressemblant à [illegible], sans aucune autre marque apparente.

Une JUMENT grise, borgne de l'œil droit, étampée sur la hanche droite J P, sans aucune autre marque apparente, et son suivant brun, une étoile au front et un bout du nez, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 28 novembre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par E. Kerrison, encanteur. MICHEL DOREL,
16 nov—10 Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre [illegible] et Rampart,

Une jument [illegible], la [illegible] blanc au front, les [illegible] et un [illegible] autre marque ni étampe apparente. [illegible] autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 26 novembre, les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par E. Kerrison, encanteur. MICHEL DOREL,
13 nov Gardien des épaves.

CONDUITS aux épaves de la [illegible] district de la [illegible] rues Bolain et Annonciation.

Un cheval bai-châtain, de 16 mains de hauteur, [illegible] et crinière [illegible]
[illegible]
Si ledit cheval n'est pas réclamé d'ici à quinze jours à dater, il sera vendu à l'encan par E. Kerrison, encanteur.
THOMAS HAHEN.
9 nov—3en10j les Sous-garde de aug.